

Direction départementale des territoires et de la mer Service Environnement Unité Patrimoine naturel et chasse

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET d'ARRETE

autorisant ASF à réaliser à réaliser des travaux de confortement du passage inférieur du pont autoroutier qui permet à l'A64 de franchir la RD123 sur la commune d'Urt, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement.

CONCLUSION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet d'arrêté autorisant ASF à réaliser de confortement du passage inférieur du pont autoroutier qui permet à l'A64 de franchir la RD123 sur la commune d'Urt application de l'article L 414-4 du code de l'environnement a été soumis à la consultation du public du 2 décembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus (15 jours) sur le site de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Le public n'a déposé aucune observation.

La décision, conforme au projet d'arrêté soumis à la consultation du public, d'autoriser ASF à réaliser des travaux de confortement du passage inférieur du pont autoroutier qui permet à l'A64 de franchir la RD123 sur la commune d'Urt, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement, a été signée par le Directeur départemental Adjoint des territoires et la mer, le 22 décembre 2022.

Arrêté préfectoral n°64-2022-12-22-004 du 22 décembre 2022